

DÉPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **31**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers  
absents : **0**

**OBJET :**  
**Prise en charge des frais  
de déplacement d'une  
délégation de TANDIL au  
salon Coutellia et d'une  
délégation thiernoise à  
la V<sup>e</sup> rencontre  
mondiale des capitales  
de la Coutellerie à  
CALDAS**

**SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le  
mercredi 9 avril 2026 s'est réuni en salle du Conseil à la Mairie de  
THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX, Maire ;  
Bernard DUNIAT, Anne LE BRAS, Louis-Emmanuel BODINAT, Claire  
LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI, Palmyre  
SANNAJUST, Christophe CAPRON, Martine BERMUDEZ, Duran YILMAZ,  
Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYASSE, Roger  
MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia MUSLER,  
Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE, Cécile  
MINCHIN, Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle  
LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT, Sandrine DUCOS,  
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Cristelle DALBOS à Delphine BOUYASSE,  
Lawrence JULLIEN DE POMMEROL à Anne LE BRAS,

Secrétaire de séance :

Louis-Emmanuel BODINAT

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT D'UNE DÉLÉGATION DE TANDIL AU SALON COUTELLIA ET D'UNE DÉLÉGATION THIernoISE À LA V<sup>e</sup> RENCONTRE MONDIALE DES CAPITALES DE LA COUTELLERIE À CALDAS**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Considérant** que La Ville de THIERS est engagée dans une coopération autour de la tradition coutelière avec la Ville de TANDIL en Argentine, une ville intermédiaire de 150 000 habitants, située au centre de la province de Buenos Aires, un territoire mêlant tissu urbain et villages ruraux ;
- **Considérant** que la Ville de THIERS est lauréate de l'appel à projet déposé en 2025 visant à l'« *approfondissement de la coopération et de la complémentarité entre l'industrie de la coutellerie des villes de TANDIL et de THIERS* » ;
- **Considérant** que pour 2026, sont programmées les actions suivantes :
  - Dans le cadre des axes 1 et 3 : l'accueil d'une délégation TANDIL composée d'artisans / industriels, de représentants de la Municipalité et chercheur de TANDIL pour participer à la V<sup>e</sup> rencontre mondiale des capitales de la coutellerie à CALDAS du 1<sup>er</sup> au 3 mai (au Portugal), puis au salon COUTELLIA des 16 et 17 mai, avec un programme de visites et de formation à construire ;
  - Dans le cadre de l'axe 1 et 2 : le départ d'une délégation thiernoise à TANDIL en fin d'année, composée d'industriel, chercheur et formateurs au salon AFFILADA de TANDIL ;
- **Considérant** qu'il est proposé de prendre en charge grâce au financement du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :
  - Les billets d'avion aller-retour PARIS - BUENOS-AIRES pour une délégation argentine de 3 personnes (Alicia OVIEDO, Maire de la ville de la Ville de FEDERAL, Jonatan GRASSO, artisan coutelier et Carlos ZANONI, chef d'atelier de l'école technique de TANDIL), les liaisons avec l'aéroport, pour un montant maximum de 7 000,00 euros ;
  - L'hébergement et la restauration de cette délégation pendant le séjour à THIERS, la rencontre mondiale des capitales de la coutellerie à CALDAS et le salon COUTELLIA, pour un montant maximum de 6 000,00 euros ;
  - L'inscription des couteliers au salon COUTELLIA comme exposants et pour participer à un challenge, pour un montant maximum de 700,00 euros ;
- **Considérant** qu'une délégation thiernoise de 3 personnes maximum participera à la rencontre mondiale des capitales de la coutellerie à CALDAS. À cet effet, il convient de prendre en charge les billets d'avion pour un montant maximal de 2 000,00 euros, les frais d'hébergement et de restauration étant pris en charge par les autorités organisatrices ;
- **Considérant** que ces dépenses seront prises en charge par la Régie n°66 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :**

- **Approuve** la prise en charge par la Commune des billets d'avion, des déplacements, de l'hébergement, de la restauration, de l'inscription au salon COUTELLIA d'une délégation argentine de 3 personnes ;
- **Approuve** la prise en charge par la commune des billets d'avion d'une délégation thiernoise de 3 personnes maximum pour participer à la rencontre mondiale des capitales de la coutellerie à CALDAS ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Louis-Emmanuel BODINAT

Le Maire,



Francis ROUX